



51 Elizabeth II
A.D. 2002
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 37th Parliament

2^e session, 37^e législature

N^o 29

Wednesday, December 11, 2002

Le mercredi 11 décembre 2002

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams	Comeau
Andreychuk	Cook
Angus	Cools
Atkins	Corbin
Austin	Cordy
Bacon	Day
Baker	De Bané
Banks	Di Nino
Beaudoin	Doody
Biron	Eyton
Bolduc	Ferretti Barth
Buchanan	Finnerty
Callbeck	Fitzpatrick
Carstairs	Forrestall
Christensen	Fraser
Cochrane	Furey

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams	Comeau
Andreychuk	Cook
Angus	Cools
Atkins	Corbin
Austin	Cordy
Bacon	Day
Baker	De Bané
Banks	Di Nino
Beaudoin	Doody
Biron	Eyton
Bolduc	Ferretti Barth
Buchanan	Finnerty
Callbeck	Fitzpatrick
Carstairs	Forrestall
Christensen	Fraser
Cochrane	Furey

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Gauthier	LaPierre	Poulin (Charette)
Gill	Lapointe	Poy
Grafstein	LeBreton	Prud'homme
Graham	Losier-Cool	Robichaud
Gustafson	Lynch-Staunton	Roche
Hays	Maheu	Rompkey
Hubley	Mahovlich	Rossiter
Jaffer	Meighen	St. Germain
Joyal	Milne	Setlakwe
Kelleher	Morin	Sibbeston
Kenny	Murray	Sparrow
Keon	Nolin	Spivak
Kinsella	Oliver	Stollery
Kirby	Pearson	Stratton
Kolber	Pépin	Tkachuk
Kroft	Phalen	Watt

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Gauthier	LaPierre	Poulin (Charette)
Gill	Lapointe	Poy
Grafstein	LeBreton	Prud'homme
Graham	Losier-Cool	Robichaud
Gustafson	Lynch-Staunton	Roche
Hays	Maheu	Rompkey
Hubley	Mahovlich	Rossiter
Jaffer	Meighen	St. Germain
Joyal	Milne	Setlakwe
Kelleher	Morin	Sibbeston
Kenny	Murray	Sparrow
Keon	Nolin	Spivak
Kinsella	Oliver	Stollery
Kirby	Pearson	Stratton
Kolber	Pépin	Tkachuk
Kroft	Phalen	Watt

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES**

The Honourable Senator Fraser, Chair of the Standing Senate Committee on Transport and Communications, tabled its Third Report entitled: *Intercity Bus Service in Canada*.—Sessional Paper No. 2/37-224S.

INTRODUCTION AND FIRST READING OF SENATE PUBLIC BILLS

The Honourable Senator Banks presented a Bill S-12, An Act to repeal legislation that has not been brought into force within ten years of receiving royal assent.

The Bill was read the first time.

The Honourable Senator Banks moved, seconded by the Honourable Senator Bacon, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

NOTICES OF MOTIONS

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Furey moved, seconded by the Honourable Senator Callbeck:

That the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs have power to sit at 3:30 p.m. today even though the Senate may then be sitting, and that Rule 95(4) be suspended in relation thereto.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Kirby moved, seconded by the Honourable Senator Callbeck:

That, notwithstanding the Order of the Senate adopted on Tuesday, October 8, 2002, the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, which was authorized to examine and report upon the state of the health care system in Canada, be empowered to retain the powers necessary to publicize its findings for distribution of the study contained in its final report for 120 days after the tabling of that report.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX**

L'honorable sénateur Fraser, présidente du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, dépose le troisième rapport de ce Comité intitulé *Le transport par autocar au Canada*.—Document parlementaire n° 2/37-224S.

INTRODUCTION ET PREMIÈRE LECTURE DE PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

L'honorable sénateur Banks présente un projet de loi S-12, Loi prévoyant l'abrogation des lois non mises en vigueur dans les dix ans suivant leur sanction.

Le projet de loi est lu la première fois.

L'honorable sénateur Banks propose, appuyé par l'honorable sénateur Bacon, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

AVIS DE MOTIONS

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Furey propose, appuyé par l'honorable sénateur Callbeck,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à siéger à 15 h30 aujourd'hui, même si le Sénat siège à ce moment-là et que l'application du paragraphe 95(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Kirby propose, appuyé par l'honorable sénateur Callbeck,

Que, par dérogation à l'ordre adopté par le Sénat le mardi 8 octobre 2002, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, autorisé à examiner pour en faire rapport l'état du système de soins de santé au Canada, soit habilité à conserver les pouvoirs nécessaires à la diffusion de ses constatations pendant 120 jours après le dépôt de son rapport.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

SPEAKER'S RULING

Yesterday, as the Senate was about to proceed to the resumed debate on the third reading of Bill C-5, respecting the protection of wildlife species at risk in Canada, Senator Kinsella rose on a point of order. In substance, the Senator challenged the report of the committee that had been presented December 4 because, in his view, it contained remarks that were inconsistent with its recommendation reporting the bill without amendment. To support his claim, he cited references from the British parliamentary authority, *Erskine May*, the 21st edition at page 644, and in the 22nd edition at page 666.

By way of rebuttal, Senator Robichaud claimed that it was inappropriate to raise the point of order now since the report had been adopted immediately after it was presented since it had recommended no amendment to the bill and the debate on third reading was already well underway. In his assessment, the time had passed for any point of order on the committee report.

Several other Senators then intervened to explain their understanding of the report's observations and the procedural acceptability of our practices with respect to observations generally. Other Senators also commented on the deliberations of the committee as it studied Bill C-5.

I want to thank all honourable Senators for their contributions. They were useful in helping me to better understand the issue in dispute with respect to the point of order. I have had time to consider the arguments that were made and I am now ready to rule.

Let me deal first with the position taken by Senator Robichaud. There is merit to the claim that the point of order ought to have been raised earlier. The report of the committee was presented last Wednesday, December 4, and the motion for third reading of Bill C-5 was moved on Thursday, December 5. Citation 321 of *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms*, 6th edition, at page 97, states that "A point of order against procedure must be raised promptly and before the question has passed to a stage at which the objection would be out of place."

Under rule 97(4) of the *Rules of the Senate*, when a committee reports a bill without amendment, it stands adopted immediately and the Senator in charge of the bill is obliged to indicate when third reading will be moved. The automatic adoption of the committee report would have made it difficult to raise the point of order last Wednesday, but it should have been raised on Thursday, when third reading of Bill C-5 was moved. The objection of Senator Robichaud, therefore, is valid. Nonetheless, I am willing to waive this matter with respect to the point of order because I feel it would be useful to the Senate to review certain aspects of our practices as they pertain to observations in committee reports.

For about twenty years now, committee reports on bills have sometimes contained observations. These observations are not a procedurally significant part of the reports. Their value, in the view of some Senators, is as an advisory to the government to pay attention to certain elements of the law when considering future amendments to legislation. Some Senators, like Senator Stollery and also Senator Murray, have tended to object to the use of observations, but they have, nevertheless, found a place in our practice. They are now fairly routine as was pointed out by Senator Milne.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Hier, alors que le Sénat s'apprêtait à procéder à la reprise du débat en troisième lecture du projet de loi C-5 concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada, le sénateur Kinsella a demandé la parole pour soulever un rappel au Règlement. Essentiellement, le sénateur a remis en question le rapport présenté par le Comité le 4 décembre parce que, selon lui, il contenait des observations incompatibles avec la recommandation de faire rapport du projet de loi sans amendement. Pour appuyer son propos, il a cité des passages de l'autorité parlementaire britannique, *Erskine May*, page 644 de la 21^e édition et page 666 de la 22^e édition.

À titre de réfutation, le sénateur Robichaud a soutenu qu'on ne pouvait soulever un recours au Règlement maintenant que le rapport avait été adopté immédiatement après avoir été présenté puisque le Comité n'avait recommandé aucun amendement au projet de loi et que le débat en troisième lecture était déjà bien engagé. D'après lui, il n'était plus temps de soulever un rappel au Règlement au sujet du rapport du Comité.

Plusieurs autres sénateurs sont alors intervenus pour donner leur point de vue concernant les observations du rapport et l'acceptabilité de nos pratiques ayant trait aux observations en général. D'autres sénateurs ont également commenté les délibérations du Comité pendant son étude du projet de loi C-5.

Je désire remercier tous les sénateurs de leurs contributions. Ils m'ont aidé à mieux comprendre la question en litige en rapport avec le rappel au Règlement. J'ai eu le temps d'étudier les arguments présentés et je suis prêt à rendre une décision.

Je vais d'abord traiter de la position du sénateur Robichaud. On peut avancer que le Règlement aurait dû être invoqué plus tôt. Le rapport du Comité a été déposé le mercredi 4 décembre et la motion tenant à la troisième lecture du projet de loi C-5 a été présentée le jeudi 5 décembre. La citation 321 de la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne*, page 100 de la 6^e édition, se lit ainsi : « Tout rappel au Règlement portant sur la procédure doit être soulevé promptement et avant que les délibérations n'aient atteint un point où l'objection ne serait plus pertinente. »

Conformément au paragraphe 97(4) du *Règlement du Sénat*, lorsqu'un comité fait rapport d'un projet de loi sans amendement, le rapport est considéré comme adopté immédiatement et le sénateur responsable du projet de loi doit indiquer quand sera proposée la troisième lecture. L'adoption automatique du rapport du Comité aurait rendu difficile un rappel au Règlement mercredi dernier, mais le recours aurait pu être soulevé jeudi lorsque la troisième lecture du projet C-5 a été proposée. L'objection du sénateur Robichaud est, en conséquence, valide. Quoi qu'il en soit, je suis disposé à laisser de côté cet élément du rappel au Règlement parce que j'estime qu'il pourrait être utile pour le Sénat de revoir certains aspects de nos pratiques relatives aux observations dans les rapports de comité.

Des observations accompagnent parfois les rapports de comité sur les projets de loi depuis une vingtaine d'années. Elles n'ont pas de réelle importance en procédure. Elles sont utiles, de l'avis de plusieurs sénateurs, en ce qu'elles attirent l'attention du gouvernement sur certains éléments de la loi qu'il pourra aborder quand il étudiera d'autres modifications aux textes législatifs. Certains sénateurs, comme le sénateur Stollery et le sénateur Murray, ont tendance à s'opposer à l'ajout de ces observations, mais elles se sont néanmoins taillées une place dans notre usage. Elles sont d'ailleurs relativement fréquentes, comme l'a souligné le sénateur Milne.

In the case of Bill C-5, Senator Banks informed the Senate that the observations were adopted unanimously. Thus, in this instance, the observations cannot be said to represent the views of a minority of the committee. For other bills, however, the observations have represented the views of a dissident minority. Of course, none of these differences matter because, as Senator Andreychuk correctly explained yesterday, the observations are not, and have never been, a substantive part of a committee's report. That is why, when the Committee on Energy, the Environment and Natural Resources reported Bill C-5 last Wednesday without amendment, the report was adopted immediately as required under rule 97(4) of the *Rules of the Senate*.

This brings me now to the core of the argument that was made by Senator Kinsella and also Senator Stratton. Both objected to the committee report on Bill C-5 because, as they put it, the observations, these statements, invalidate it procedurally. As Senator Kinsella described it, the report presents difficulties in substance and process. To substantiate their position, Senator Kinsella and Senator Stratton cited *Erskine May* where it is made clear that a committee report must not "be accompanied by any counterstatement, memorandum of dissent, or protest from any dissenting or non-assenting member or members; nor ought the committee to include in its report any observations which are not subscribed to by the majority." It is relevant to point out that the citation in the British authority pertains to minority reports. In the United Kingdom, it is established practice that the report of a committee must reflect only the views of the majority. There can be no minority report. On the same pages already cited, *Erskine May* states: "It is the opinion of the committee, as a committee, not that of the individual members, which is required by the House, and, failing unanimity, the conclusions agreed to by the majority are the conclusions of the committee." This position is not much different from our own rule 96(2) which provides that "A report of any select committee shall contain the conclusions agreed to by the majority."

Honourable Senators, as I have already mentioned, Senate practice has permitted appending observations to reports for almost twenty years, but they have never been accepted as minority reports. Indeed, the observations have no substantive value in terms of our procedure. They can serve, as Senator Andreychuk explained, as a notice to the government of the views of committee members; they can even provide material for debate, but they have no substantive significance or procedural weight. In this context, therefore, the citation to *Erskine May* is not relevant, because the observations attached to a committee report of the Senate do not constitute a minority report. Thus, I can find nothing in substance or process that substantiates the point of order. Debate on the third reading of Bill C-5 can proceed.

Dans le cas du projet de loi C-5, le sénateur Banks a informé le Sénat que les observations ont été adoptées à l'unanimité. Par conséquent, l'on ne saurait affirmer en l'espèce que les observations représentent les vues d'une minorité des membres du comité. Il est vrai toutefois que dans certains cas, les observations ont représenté les vues d'une minorité dissidente. Bien entendu, ces différences ne sont d'aucune importance puisque, comme l'a si bien expliqué hier le sénateur Andreychuk, les observations ne font pas partie et n'ont jamais fait partie intégrante des rapports de comité. Voilà pourquoi, quand le Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a fait rapport mercredi dernier sur le projet de loi C-5 sans amendement, le rapport a été adopté immédiatement, conformément au paragraphe 97(4) du *Règlement du Sénat*.

Ce qui m'amène au cœur de l'argument soulevé par le sénateur Kinsella ainsi que par le sénateur Stratton. Tous deux s'opposent au rapport du comité sur le projet de loi C-5 car, selon eux, les observations, ces déclarations, rendent le rapport invalide sur le plan de la procédure. Comme l'explique le sénateur Kinsella, le rapport présente des difficultés concernant le fond de la question et la procédure employée. Les sénateurs Kinsella et Stratton ont cité à cet égard *Erskine May*, qui indique clairement ce qui suit : le rapport du comité ne peut non plus être accompagné d'une contre-déclaration ou d'une note de dissidence ou de protestation de la part d'un ou de plusieurs membres dissidents ou non consentants, et le comité ne saurait inclure dans son rapport des observations auxquelles ne souscrivent pas la majorité de ses membres. Il importe de souligner que l'extrait tiré de l'autorité britannique concerne les rapports minoritaires. Au Royaume-Uni, il est d'usage qu'un rapport de comité reflète uniquement les vues de la majorité. Il ne peut y avoir de rapport minoritaire. À la page déjà citée, *Erskine May* dit ce qui suit : la Chambre souhaite connaître l'opinion du comité en tant que tout, et non de ses membres individuels et, à défaut d'unanimité, les conclusions de la majorité seront tenues pour être celles du comité. Cette position ne diffère guère de celle que prévoit notre paragraphe 96(2), soit : « Le rapport d'un comité particulier doit comporter des conclusions approuvées par la majorité des membres ».

Honorables sénateurs, comme je l'ai déjà souligné, l'usage au Sénat permet depuis près de 20 ans que des observations soient annexées aux rapports, mais elles n'ont jamais été acceptées comme des rapports minoritaires. D'ailleurs, les observations n'ont aucune valeur réelle dans le cadre de notre procédure. Elles peuvent servir à indiquer au gouvernement les vues des membres du comité, comme l'a expliqué le sénateur Andreychuk; elles peuvent même alimenter le débat, mais elles n'ont aucune importance intrinsèque ou poids procédural. Par conséquent, dans ce contexte, le renvoi à *Erskine May* n'est pas pertinent, puisque les observations annexées à un rapport de comité du Sénat ne constituent pas un rapport minoritaire. Je ne vois donc pas de question de fond ou de procédure pouvant justifier le rappel au Règlement. La Chambre peut donc entamer le débat sur la troisième lecture du projet de loi C-5.

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****BILLS**

Third reading of Bill C-21, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the public service of Canada for the financial year ending March 31, 2003.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Phalen, that the Bill be read the third time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate have passed this Bill.

Third reading of Bill C-8, An Act to protect human health and safety and the environment by regulating products used for the control of pests.

The Honourable Senator Morin moved, seconded by the Honourable Senator Hubley, that the Bill be read the third time.

After debate,
In amendment, the Honourable Senator Keon moved, seconded by the Honourable Senator Buchanan, P.C., that the Bill be not now read a third time but that it be amended:

(a) in clause 2, on page 4, by replacing lines 36 and 37 with the following:

“meets the requirements of subsection 43(4).”;

(b) in clause 43, on page 35,

(i) by replacing lines 22 to 39 with the following:

“(5) Information that contains the identity or concentration of an active ingredient, formulant or contaminant in a pest control product is not confidential business information for the purposes of this Act.”, and

(ii) by replacing line 41 with the following:

“designated under subsection (4) does not”; and

(c) in clause 67,

(i) on page 53, by deleting lines 37 to 39, and

(ii) on pages 53 to 55, by relettering paragraphs (o) to (z.5) as paragraphs (n) to (z.4) and any cross-references thereto accordingly.

After debate,
The Honourable Senator LeBreton moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****PROJETS DE LOI**

Troisième lecture du projet de loi C-21, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2003.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Phalen, que le projet de loi soit lu la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi.

Troisième lecture du projet de loi C-8, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire.

L'honorable sénateur Morin propose, appuyé par l'honorable sénateur Hubley, que le projet de loi soit lu la troisième fois.

Après débat,
En amendement, l'honorable sénateur Keon propose, appuyé par l'honorable sénateur Buchanan, C.P., que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié :

a) à l'article 2, à la page 6, par substitution, à la ligne 43, de ce qui suit :

« visés au paragraphe 43(4). »;

b) à l'article 43, à la page 35 :

(i) par substitution, aux lignes 22 à 39, de ce qui suit :

« (5) Ne sont pas des renseignements commerciaux confidentiels pour l'application de la présente loi les renseignements qui font état de l'identité ou de la concentration du principe actif, des formulants ou des contaminants d'un produit parasitaire. »,

(ii) par substitution, à la ligne 43, de ce qui suit :

« exigences du paragraphe (4). »;

c) à l'article 67 :

(i) à la page 53, par suppression des lignes 44 à 46,

(ii) aux pages 53 à 55, par le changement de la désignation littérale des alinéas o) à z.5) à celle d'alinéas n) à z.4) et par le changement de tous les renvois qui en découlent.

Après débat,
L'honorable sénateur LeBreton propose, appuyée par l'honorable sénateur Nolin, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Banks, seconded by the Honourable Senator Corbin, for the third reading of Bill C-5, An Act respecting the protection of wildlife species at risk in Canada.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Kinsella moved, seconded by the Honourable Senator Rossiter, that the Bill be not now read a third time but that the Bill be referred back to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources for consideration of amendments to the Bill that would accurately reflect the concerns raised in the Committee's Third Report on Bill C-5, An Act respecting the protection of wildlife species at risk in Canada, presented in the Senate on December 4, 2002.

After debate,

The question being put on the motion in amendment, it was negatived on division.

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Banks, seconded by the Honourable Senator Corbin, for the third reading of Bill C-5, An Act respecting the protection of wildlife species at risk in Canada.

After debate,

The Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator Comeau, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 4 was called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Robichaud, P.C., seconded by the Honourable Senator Carstairs, P.C.:

That the documents entitled: "Proposals to amend the Parliament of Canada Act (Ethics Commissioner) and other Acts as a consequence" and "Proposals to amend the Rules of the Senate and the Standing Orders of the House of Commons to implement the 1997 Milliken-Oliver Report", tabled in the Senate on October 23, 2002, be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament,

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Joyal, P.C., seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, that the motion be amended by adding the following:

"That the Committee, in conjunction with this review, also take into consideration at the same time the code of conduct in use in the United Kingdom Parliament at Westminster, and consider rules that might embody standards appropriate for appointed members of a House of Parliament who can only be removed for cause; and

That the Committee make recommendations, if required, for the adoption and implementation of a code of conduct for Senators, and concerning such resources as may be needed to administer it, including consequential changes to statute law that may be appropriate."

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Banks, appuyée par l'honorable sénateur Corbin, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-5, Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Kinsella propose, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles pour que soient examinés des amendements au projet de loi qui tiendraient compte des appréhensions soulevées dans le troisième rapport du Comité sur le projet de loi C-5, Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada, présenté au Sénat le 4 décembre 2002.

Après débat,

La motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée avec dissidence.

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Banks, appuyée par l'honorable sénateur Corbin, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-5, Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada.

Après débat,

L'honorable sénateur Stratton propose, appuyé par l'honorable sénateur Comeau, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n° 4 est appelé et différé à la prochaine séance.

MOTIONS

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Carstairs, C.P.,

Que les documents intitulés « Proposition de modification de la Loi sur le Parlement du Canada (commissaire à l'éthique) et de certaines lois en conséquence » et « Proposition de modification du Règlement du Sénat et du Règlement de la Chambre des communes visant à mettre en œuvre le rapport Milliken-Oliver de 1997 », déposés au Sénat le 23 octobre 2002, soient renvoyés au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Joyal, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Losier-Cool, que la motion soit modifiée par adjonction de ce qui suit :

« Que, dans le cadre de son étude, le Comité examine également au même moment, d'une part, le code de déontologie en vigueur au Parlement du Royaume-Uni à Westminster et, d'autre part, des règles établissant des normes auxquelles pourraient être soumis les membres d'une chambre du parlement qui sont nommés, et qui ne peuvent être révoqués que pour cause; et

Que le Comité formule, s'il y a lieu, des recommandations visant l'adoption et la mise en œuvre d'un code de déontologie à l'intention des sénateurs, et les ressources nécessaires à sa mise en application, ainsi que les modifications législatives qu'il serait opportun d'apporter pour y donner effet. »

After debate,

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Spivak, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Carstairs, P.C., seconded by the Honourable Senator Banks:

That the Senate call on the government to ratify the Kyoto Protocol on Climate Change,

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Lynch-Staunton, seconded by the Honourable Senator Murray, P.C., that the motion be amended by substituting for the period after the word "Change" the following:

" , but only if, after the Senate has heard in Committee of the Whole from all federal, provincial and territorial government representatives who wish to appear, the Senate determines that there is a substantial measure of federal-provincial agreement on an implementation plan."

After debate,

The Honourable Senator Buchanan, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Cochrane, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

OTHER BUSINESS

SENATE PUBLIC BILLS

Orders No. 1 to 5 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Poy, seconded by the Honourable Senator Banks, for the second reading of Bill S-3, An Act to amend the National Anthem Act to include all Canadians.

After debate,

The Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator Atkins, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

COMMONS PUBLIC BILLS

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Consideration of the Sixth Report of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (*Senate Estimates 2003-04*) presented in the Senate on December 10, 2002.

The Honourable Senator Bacon moved, seconded by the Honourable Senator Maheu, that the Report be adopted.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Spivak, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Banks,

Que le Sénat demande au gouvernement de ratifier le protocole de Kyoto sur les changements climatiques;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Lynch-Staunton, appuyée par l'honorable sénateur Murray, C.P., que la motion soit amendée par l'ajout de ce qui suit avant le point placé après le mot « climatiques » :

« , mais seulement si, après que le Sénat aura recueilli les témoignages en Comité plénier de tous les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui souhaitent témoigner, le Sénat détermine qu'il existe un accord substantiel entre le fédéral et les provinces au sujet d'un plan de mise en œuvre. »

Après débat,

L'honorable sénateur Buchanan, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cochrane, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

AUTRES AFFAIRES

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

Les articles n^{os} 1 à 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Poy, appuyée par l'honorable sénateur Banks, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur l'hymne national afin d'englober tous les Canadiens et Canadiennes.

Après débat,

L'honorable sénateur Stratton propose, appuyé par l'honorable sénateur Atkins, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Étude du sixième rapport du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (*prévisions budgétaires du Sénat pour 2003-2004*), présenté au Sénat le 10 décembre 2002.

L'honorable sénateur Bacon propose, appuyée par l'honorable sénateur Maheu, que le rapport soit adopté.

After debate,

The Honourable Senator LaPierre moved, seconded by the Honourable Senator Hubley, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted on division.

Ordered, That Orders No. 6, 7 and 8 be brought forward.

Consideration of the Third Report of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce (*budget—study on the domestic and International Financial System*) presented in the Senate on December 9, 2002.

The Honourable Senator Kolber moved, seconded by the Honourable Senator Maheu, that the Report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

Consideration of the Fourth Report of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce (*budget—study on the Bankruptcy and Insolvency Act*) presented in the Senate on December 9, 2002.

The Honourable Senator Kolber moved, seconded by the Honourable Senator Banks, that the Report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

Consideration of the Fifth Report of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce (*budget—study on the public interest implications for large bank mergers*) presented in the Senate on December 9, 2002.

The Honourable Senator Kolber moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, that the Report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

Ordered, That all remaining Orders be postponed until the next sitting.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Debt Management Report for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Financial Administration Act*, S.C. 1999, c. 26, s. 23.—Sessional Paper No. 2/37-223.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 6:15 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

Après débat,

L'honorable sénateur LaPierre propose, appuyé par l'honorable sénateur Hubley, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Ordonné : Que les articles n^{os} 6, 7 et 8 soient avancés.

Étude du troisième rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce (*budget—étude sur le régime financier canadien et international*), présenté au Sénat le 9 décembre 2002.

L'honorable sénateur Kolber propose, appuyé par l'honorable sénateur Maheu, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Étude du quatrième rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce (*budget—étude sur l'application de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité*), présenté au Sénat le 9 décembre 2002.

L'honorable sénateur Kolber propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Étude du cinquième rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce (*budget—étude sur les répercussions en matière d'intérêt public de la fusion des banques*), présenté au Sénat le 9 décembre 2002.

L'honorable sénateur Kolber propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné : Que tous les articles qui restent à l'ordre du jour soient différés à la prochaine séance.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapport sur la gestion de la dette pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.C. 1999, ch. 26, art. 23.—Document parlementaire n^o 2/37-223.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 18 h 15 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The name of the Honourable Senator Mahovlich substituted for that of the Honourable Senator Setlakwe (*December 11*).

Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The name of the Honourable Senator Fraser substituted for that of the Honourable Senator Wiebe (*December 11*).

Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament

The name of the Honourable Senator Losier-Cool substituted for that of the Honourable Senator Wiebe (*December 11*).

Modifications de la composition des comités conformément au paragraphe 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Le nom de l'honorable sénateur Mahovlich substitué à celui de l'honorable sénateur Setlakwe (*11 décembre*).

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

Le nom de l'honorable sénateur Fraser substitué à celui de l'honorable sénateur Wiebe (*11 décembre*).

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

Le nom de l'honorable sénateur Losier-Cool substitué à celui de l'honorable sénateur Wiebe (*11 décembre*).



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5